

DOCUMENT N° 85

Résolution sur le Proche-Orient

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Yaoundé du 6 au 8 juillet 2000,
sur proposition de la Commission politique,

SIGNALANT les recommandations adoptées par les Sommets de la Francophonie, tenus à Hanoi en novembre 1997 et à Moncton en septembre 1999, relatives à l'instauration de la paix au Proche-Orient dans le cadre d'une réactivation du processus de Madrid basé sur les résolutions 242, 338 et 425 du Conseil de sécurité et de l'application du principe de la terre contre la paix,

RÉAFFIRME les positions exprimées par les précédentes résolutions de l'Assemblée,

CONSIDÉRANT que la paix globale et juste constitue une impérieuse nécessité pour la réalisation de la prospérité des peuples du Proche-Orient sur la base du respect de la légitimité internationale et des résolutions des Nations Unies y afférentes et des accords déjà signés,

CONSIDÉRANT que l'évacuation des troupes israéliennes du Liban sud, après 22 années d'occupation, constitue un pas dans la direction de la paix, pourvu que le problème des frontières entre les pays concernés soit réglé rapidement,

AFFIRMANT que la paix est la clé de la sécurité réelle dans cette région et que son essence consiste à éliminer toutes les armes de destruction massive, étant donné qu'elles représentent une grave menace pour la sécurité régionale globale et mènent à une course aux armements,

EXPRIME sa profonde préoccupation vis-à-vis des graves dangers qui menacent la paix et la sécurité dans cette région, à cause du blocage actuel du processus de paix, dû notamment :

- à la suspension des négociations sur les volets syrien et libanais,
- au refus du Gouvernement israélien de régler le problème des réfugiés palestiniens,
- à l'adoption par le Gouvernement israélien de mesures unilatérales comme le gel de l'application des accords de Wye Plantation et de Charm-el-Cheikh,
- à la consécration de la colonisation dans les territoires palestiniens et syriens occupés,
- au refus d'appliquer les résolutions du Conseil de Sécurité 242 – 338 et les accords d'Oslo et l'application du principe de la terre contre la paix,

SALUE ET APPUIE les efforts déployés par le Président Hosni Moubarak et par les autorités égyptiennes, en liaison avec la Communauté internationale et notamment avec la France, la Communauté européenne et la Communauté francophone, en vue de renforcer le processus de paix globale et équitable au Proche-Orient,

CONFIRME la nécessité que toutes les parties concernées honorent leurs engagements, conformément aux principes de Madrid et de l'accord d'Oslo, et oeuvrent pour la mise à exécution des accords de Wye Plantation et de Charm-el-Cheick sans aucun délai tout en poursuivant les négociations d'une manière honnête et loyale,

DEMANDE aux Gouvernements des pays membres de la Francophonie d'aider rapidement l'État libanais dans sa tâche de reconstruction du Liban sud.